

**SECTION BINATIONALE BACHIBAC  
LYCEE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN (93) - RENTREE 2019**

**18-1**

Note de service n°2011-034 du 22 février 2011 relative aux sections binationales Abibac/Bachibac/Esabac

Ouverture d'une section binationale Bachibac Espagnol au lycée International de l'Est Parisien - Noisy le Grand (93) à la rentrée 2019.

**OBJECTIF**

Permettent aux élèves de renforcer :

- leurs compétences en langue espagnole (BACHIBAC)
- les compétences et les connaissances dans la langue et la culture du pays partenaire à travers un certain nombre d'aménagements concertés avec ce pays.

Les élèves suivent un parcours de formation spécifique aboutissant à la délivrance du baccalauréat et du diplôme équivalent dans le pays partenaire (*Bachillerato* en Espagne).

**PUBLIC CONCERNE**

Tout élève de 3<sup>e</sup> possédant un très bon niveau en langues vivantes.

**CRITERES DE RECRUTEMENT**

Les élèves sont recrutés en fonction de l'évaluation de leur niveau de langue et de la motivation.

Il faut justifier d'un bon niveau scolaire général et attester de résultats scolaires dans la langue considérée permettant à l'élève d'atteindre, avant l'entrée en classe de 1<sup>re</sup>, le niveau B1 du cadre européen commun de référence.

**PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX**

du 11  
février au  
17 avril

**Constitution et transmission du dossier de candidature à l'établissement d'accueil**

- Complètent le dossier en y **joignant obligatoirement** les photocopies des documents demandés
- Envient le dossier complet à l'établissement souhaité avant le **17 avril** (cachet de la poste faisant foi)



Les dossiers arrivés hors délai ou incomplet ne seront pas examinés.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

du 11  
février au  
17 avril

### Communication de la procédure de recrutement et constitution des dossiers de candidature

- Informe les familles sur la procédure d'admission spécifique en section binationale
- Complète chaque dossier avec les avis du professeur principal et de langue vivante

A partir du  
24 mai

### Saisie dans Affelnet-Lycée à l'issue de la commission départementale

- **Élèves admis** : confirmation de leur choix par la **saisie du vœu unique** correspondant
- **Élèves non admis** :
  - suppression du vœu 2<sup>de</sup> binational correspondant
  - saisie des vœux de 2<sup>de</sup> GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

A partir du  
11 février

### Recrutement sur dossier

- Recense les candidatures à l'aide du fichier dédié
- Sélectionne, à partir de l'étude du dossier, les candidats sur des critères suivants :
  - résultats scolaires,
  - expérience de la pratique de la langue (séjours ou stages dans un pays où la langue concernée est pratiquée, échanges organisés ou non, élève bilingue pour raisons familiales, etc.)
  - avis motivés du professeur principal et de langue vivante
- Établit une liste ordonnée des élèves retenus
- Le chef d'établissement peut recevoir en entretien les candidats pour compléter son appréciation
- Tout avis défavorable doit être motivé en droit et en faits

29 avril  
dernier délai

### Transmission aux DSDEN

- La liste ordonnée et une liste complémentaire, accompagnées des dossiers de candidature, sont transmises au DSDEN de son département.

Du 24 mai  
au 19 juin  
(12h)

### Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. classe virtuelle : module « Travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu 2<sup>de</sup> binationale. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné.

## PROCEDURE AU NIVEAU DES DSDEN

A partir  
du 20 mai

### Communication des résultats d'admission à l'issue de la commission départementale

- Aux représentants légaux : par voie postale
- Aux établissements d'origine : par voie électronique
- La liste des élèves retenus et validés par les IA-DASEN est transmise au SAIO pour le 24 mai.

## RESULTAT

Les représentants légaux sont informés de la décision lors du résultat du tour Affelnet-Lycée le **28 juin 2019**.